

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2397

présenté par

Mme Degois, M. Potterie, M. Baichère et M. Mazars

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.